



## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case				Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

### A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SNC ROMI

10 Rue des Catalans

SIRET 8 3 2 1 7 6 7 4 7 0 0 0 1 8

13007 Marseille

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

### B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

### C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	2 427	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
----------------------------------	--	---	--

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	------------------------------------

### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
--------------------------------------	--------------------------	-------------------------------	--------------------------	--	--------------------------	-----------------------	--------------------------

Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--------------------------	---	--------------------------	--------------------	--------------------------	---------------------------------------	--------------------------

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	SII cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
---	--------------------------	-----------	--------------------------	--	--	--	--

### 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

### D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
--	--

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
--	--

### E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

Tél:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: Identité du déclarant:

N° d'agrément du CGA

Date: Lieu Marseille

Qualité et nom du signataire:

Signature

Tél:

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

## **ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065**

#### F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

#### G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

H | DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si vous en avez d'autres, n'oubliez pas de les ajouter à la fin)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	4 898	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter



Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SNC ROMI

Adresse 10 Rue des Catalans 13007 Marseille

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

## RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2018 ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪
Nom et qualité du signataire	A Marseille le _____ Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

## BILAN SIMPLIFIÉ

1

Désignation de l'entreprise SNC ROMI

Néant  \*

Adresse de l'entreprise 10 Rue des Catalans

13007 Marseille

Numéro SIRET \* 8 3 2 1 7 6 7 4 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2

Durée de l'exercice précédent \* 4

Exercice N clos le  
3 1 1 2 2 0 1 8Exercice N-1 clos le  
3 1 1 2 2 0 1 7

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

RENOVIS

	ACTIF	Brut 1	AMORTISSEMENTS - PROVISIONS 2	Exercice N	
				Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	244 220	244 220	
	Fonds commercial *	010	244 220	244 220	
	Autres *	014	24 400	24 400	
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations corporelles *	028	16 033	13 808	
	Immobilisations financières * (1)	040	4 832	4 832	
	Total I (5)	044	289 486	287 261	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050			
	Marchandises *	060	24 097	24 097	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 943	6 943	
	Autres * (3)	072	5 638	5 638	10
	Valeurs mobilières de placement	080			
	Disponibilités	084	19 364	19 364	2 810
	Charges constatées d'avance *	092			
	Total II	096	56 042	56 042	2 820
	Total général (I+II)	110	345 528	343 303	2 820
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	)		
	Report à nouveau		134	( 182 )	
	Résultat de l'exercice		136	34 005	( 182 )
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	34 823	818
	Provisions pour risques et charges		154	13 648	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	157 629	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	123 968 )	137 203	2 001
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	294 832	2 001
	Total général (I + II + III)		180	343 303	2 820
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 289 486
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFIP N° 2033-B 2019

A - RÉSULTAT COMPTABLE								Néant	*	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Désignation de l'entreprise <u>SNC ROMI</u>							Exercice N-1 clos le 31/12/2018	Exercice N-2 clos le 31/12/2017	
	Ventes de marchandises *	dont export	209				210	75 562		
	Production vendue	biens	215				214			
		intracommunautaires	217				218	121 019		
	Production stockée *	( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	196 581	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	64 077		
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises) *						236	( 24 097 )		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	1 898		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * : ( dont crédit bail : - mobilier 689 - immobilier )						242	50 646	182	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243					244	682		
	Rémunerations du personnel *						250	36 922		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 172		
	Dotations aux amortissements *						254	2 225		
	Dotations aux provisions						256	13 648		
	Autres charges ( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 )						262	160		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 )									
	Total des charges d'exploitation (II)							264	154 334	182
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	42 247	( 182 )
	Produits financiers (III)						280			
	Produits exceptionnels (IV)						290	4 050		
	Charges financières (V)						294	5 750		
	Charges exceptionnelle (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347					300			
Réintérégations	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D) 348									
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	6 542		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	34 005	( 182 )
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	34 005
	Rémunerations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
Déductions	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	6 542		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248				330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	( Part de loyers dispensés de réintégration ) 249					251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138			
Déficits	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 diodecies) 991				Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990			342
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346				Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :										360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								370	40 547	372

## **ANNEXE DÉCLARATION 2033-B**

Désignation de l'entreprise : SNC ROMI

31/12/2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)											Néant <input type="checkbox"/> *	
Désignation de l'entreprise : SNC ROMI												
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402	244	220	404		406	244	220	244 220
	Autres	410		412	24	400	414		416	24	400	24 400
	Terrains	420		422			424		426			
	Constructions	430		432			434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	16	033	444		446	16	033	16 033
	Installations générales agencements divers	450		452			454		456			
	Matériel de transport	460		462			464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472			474		476				
Immobilisations financières	480		482	4	832	484		486	4	832	4 832	
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>		<b>492</b>	<b>289</b>	<b>486</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>289</b>	<b>486</b>	<b>289 486</b>	
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502			504		506			
	Terrains	510		512			514		516			
	Constructions	520		522			524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2	225	534		536	2	225	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542			544		546			
	Matériel de transport	550		552			554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562			564		566			
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		<b>572</b>	<b>2</b>	<b>225</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>2</b>	<b>225</b>		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
						Court terme * ⑤	Long terme					
		19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧								
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>				
Plus-values taxables à 19 % (1)			<b>579</b>	Régularisations	<b>590</b>	<b>583</b>	<b>594</b>	<b>595</b>				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							<b>591</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ROMI

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	13 648	624		626	13 648
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	13 648	684		686	13 648
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Immobil. incorporelles		700		705		2		3	
Terrains		710		715		4		5	
Constructions		720		725		6		7	
Inst. techniques matériel et outillage		730		735		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780		
Inst. générales agenc. am. divers		740		745					
Matériel de transport		750		755					
Autres immobilisations corporelles		760		765					
TOTAL		770		775					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	7 314
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° ROMI en Euros.

## **ANNEXE DÉCLARATION 2033-D**

Désignation de l'entreprise : SNC ROMI

31/12/2018

## Détail des Autres Imputations

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC ROMI				Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :			376	1
dont apprentis			657	
dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	196 581
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105	
			<b>TOTAL 1</b>	106 196 581
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	24 097
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
			<b>TOTAL 2</b>	144 24 097
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>				
Achats			121	73 221
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125	21 373
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	160
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150	
			<b>TOTAL 3</b>	152 94 755
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée			(total 1 + total 2 - total 3)	137 125 923
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).			117	125 923
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	196 581	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	01/01/2018	160	31/12/2018
Date de cessation			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.





## ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
43861000 rsi TNS URSSAF Pauline			931.00
05/10/2018 SM URSSAF pauline	1 119.00		
25/10/2018 SM URSSAF Pauline	1 014.00		
01/12/2018 OD NS pauline		1 202.00	
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
46862200 Honoraire a payer			2 685.00
01/12/2018 OD prov apack		5 370.00	
27/12/2018 SM paiement lionel lett	2 685.00		

## **ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
77200000 Produit except Virt Douane			4 050.00
11/12/2018 SM VIR TRESORERIE GENER			4 050.00

## DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1
	Euros	%	
FONDS COMMERCIAL	244 220		244 220
20700000 Fond de Commerce	244 220		244 220
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 400		24 400
20100000 FdC Frais acquisition	24 400		24 400
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 808		13 808
21500000 Agencements	12 253		12 253
21540000 Matériel FcD	3 780		3 780
28150000	1 500		1 500
28154000	725		725
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 832		4 832
27500000 Cautions	4 832		4 832
<b>TOTAL I</b>	<b>287 261</b>		<b>287 261</b>
MARCHANDISES	24 097		24 097
37000000 Stock	24 097		24 097
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 943		6 943
41000000 Remise CB	6 943		6 943
AUTRES CREANCES	5 638	10	5 628 NS
40400000 Fourn immob FdC	1 000		1 000
43861000 rsi TNS URSSAF Pauline	931		931
46700000 FDJ		10	10
46720000 SAD Presse	3 670		3 670
46740000 RTM	37		37
DISPONIBILITES	19 364	2 810	16 554 589.18
51200000 Banque SMC	9 905	2 810	7 095 252.52
51210000 SMC FDJ régis	7 077		7 077
53000000 Caisse Bimedia	2 382		2 382
<b>TOTAL II</b>	<b>56 042</b>	<b>2 820</b>	<b>53 222 NS</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 303</b>	<b>2 820</b>	<b>340 483 NS</b>

## DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1
	12	4	Euros %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL 10100000 Capital	1 000	1 000	
REPORT A NOUVEAU 11000000 RaN	182	182	182
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	34 005	182	34 186 NS
<b>TOTAL I</b>	<b>34 823</b>	<b>818</b>	<b>34 005 NS</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 15800000 Provision R&C	13 648		13 648
<b>TOTAL II</b>	<b>13 648</b>		<b>13 648</b>
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES 16400000 Emprunt 2400 €	157 629		157 629
AUTRES DETTES 41100000 Remise Chq 43100000 44400000 IS a payer 45500000 C/c Associé 46700000 FDJ 46730000 Timbres Fiscaux 46862200 Honoraire a payer	853 287 6 542 123 968 2 041 827 2 685	2 001	135 202 NS 853 287 6 542 121 967 NS 2 041 827 2 685
<b>TOTAL III</b>	<b>294 832</b>	<b>2 001</b>	<b>292 830 NS</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>343 303</b>	<b>2 820</b>	<b>340 483 NS</b>

## DETAIL LIASSE 2033-B

	<b>Exercice N 31/12/2018 12</b>	<b>Exercice N-1 31/12/2017 4</b>	<b>Ecart N / N-1</b>
	<b>Euros</b>		<b>%</b>
VENTES DE MARCHANDISES	75 562		75 562
70700000 CA Bimbeloterie	75 562		75 562
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	121 019		121 019
70600000 Commission TABAC	74 914		74 914
70610000 Comm FDJ	24 642		24 642
70620000 Commission SAD	15 477		15 477
70630000 Commission T Fiscaux	782		782
70631000 Commission Poste	539		539
70640000 Commission RTM	415		415
70650000 Commission carte Téléphonique	1 496		1 496
70651000 Commission Carte pré paiement	2 754		2 754
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>196 581</b>		<b>196 581</b>
ACHATS DE MARCHANDISES	64 077		64 077
60700000 Achat Bimbeloterie Divers	62 265		62 265
60710000	1 812		1 812
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	24 097-		24 097-
60370000 Variation Stock	24 097-		24 097-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 898		1 898
60225000 Fourniture Bureau	1 898		1 898
AUTRES CHARGES EXTERNES	50 646	182	50 464 NS
60610000 EDF	1 994		1 994
60630000 Petit Outilage	5 252		5 252
61200000 Grenck Location 304€80	3 505		3 505
61210000 Monetia 74 € 09	815		815
61220000 Locam 140 €	689		689
61230000 Deltat Security	1 195		1 195
61300000 Loyer GIT IMMO 1382 €	15 206		15 206
61350000 Location Mobiliere	617		617
61500000 Entretien Réparation	1 890		1 890
61560000 Maintenande BURALOG 6€	69		69
61600000 Assurance MUDETAF	2 741		2 741
61610000	110		110
62200000 Formation Buraliste	966		966
62260000 Honoraires	6 288		6 288
62300000 Publicité	530		530
62500000 Déplacements	574		574
62570000	206		206
62600000 Telecom	858		858
62610000 Free Internet	637		637
62630000	453		453
62700000 Commission Cb	3 045	182	2 864 NS
62780000 Service Bancaire	2 987		2 987
62800000	20		20
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	682		682
63500000 Impots & Taxes diverses	175		175
63785000 CSG	507		507

## DETAIL LIASSE 2033-B

	<b>Exercice N 31/12/2018 12</b>	<b>Exercice N-1 31/12/2017 4</b>	<b>Ecart N / N-1</b>
	<b>Euros</b>		<b>%</b>
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	36 922		36 922
64100000 Salaire Brut	6 396		6 396
64400000 Salaires Rémy	19 746		19 746
64410000 Salaire Pauline	10 779		10 779
CHARGES SOCIALES	8 172		8 172
64510000 URSSAF Salarié	376		376
64530000 Retraite Salarié	374		374
64610000 RSI URSSAF Rémy	3 882		3 882
64620000 RSI URSSAF Pauline	1 202		1 202
64640000 Madelin Credit Nord	1 337		1 337
64641000 Mutuelle Swisslife	893		893
64750000 Medecine Travail	108		108
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 225		2 225
68112000 Dotations Aux Amortissements	2 225		2 225
DOTATIONS AUX PROVISIONS	13 648		13 648
68150000 DAP Risque et Charges	13 648		13 648
AUTRES CHARGES	160		160
65400000	160		160
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>154 334</b>	<b>182</b>	<b>154 153</b> <b>NS</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>42 247</b>	<b>182</b>	<b>42 428</b> <b>NS</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 050		4 050
77200000 Produit except Virt Douane	4 050		4 050
CHARGES FINANCIERES	5 750		5 750
66100000 Agios	1 717		1 717
66160000 Interet emprunt	4 033		4 033
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 542		6 542
69500000 Impot Société	6 542		6 542
<b>2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)</b>	<b>34 005</b>	<b>182</b>	<b>34 186</b> <b>NS</b>

